



Commission permanente du conseil d'agglomération sur la sécurité publique

RAPPORT DE CONSULTATION ET RECOMMANDATIONS

***Le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public montréalais
Entre les perceptions et la réalité : constats et questionnements***

Rapport déposé au conseil d'agglomération

Le 28 mai 2009



Direction du greffe
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : (514) 872-3770
Télécopieur : (514) 872-5655

La commission

Président

M. Claude Dauphin
Président du comité exécutif
Maire
Arrondissement de Lachine

Vice-présidentes

Mme Vera Danyluk
Maire
Ville de Mont-Royal

Mme Soraya Martinez
Conseillère de ville
Arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension

Membres

Mme Patricia Bittar
Conseillère de ville
Arrondissement de Saint-Laurent

M. Jean-Marc Gibeau
Conseiller de ville
Arrondissement de Montréal-Nord

M. Gilles Grondin
Conseiller de ville
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

M. Anthony Housefather
Maire
Ville de Côte Saint-Luc

M. Marc Touchette
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Verdun

M. Samir Rizkalla
Représentant du gouvernement du Québec

Montréal, le 28 mai 2009

Monsieur Claude Trudel
Président d'assemblée
Conseil d'agglomération
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Président,

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (06-024)*, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la commission permanente du conseil d'agglomération sur la sécurité publique, le rapport de la consultation publique tenue les 11, 12 et 25 mars 2009 sur le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public montréalais.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

« ORIGINAL SIGNÉ »

Claude Dauphin
Président

« ORIGINAL SIGNÉ »

Nicole Paquette
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	- 4 -
L'AVIS DU CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL	- 6 -
LE PROCESSUS DE CONSULTATION	- 8 -
La collaboration entre la commission de la sécurité publique et le Conseil jeunesse de Montréal	- 8 -
Le processus de consultation publique	- 8 -
LES COMMENTAIRES ET OPINIONS EXPRIMÉS DURANT LA CONSULTATION	- 10 -
Les commentaires et opinions exprimés durant la consultation	- 10 -
Les caractéristiques d'un espace public sécuritaire	- 10 -
La sécurité des espaces publics montréalais	- 10 -
La perception des groupes de jeunes par les autres utilisateurs de l'espace public	- 12 -
Les suggestions pour que jeunes et adultes puissent utiliser l'espace public en toute convivialité	- 13 -
L'aménagement et le transport	- 13 -
L'intervention sociale	- 14 -
Informer mieux et davantage	- 14 -
Favoriser la cohabitation sociale et valoriser la diversité	- 15 -
Privilégier et soutenir l'intervention sociale	- 16 -
Les représentations à d'autres instances	- 17 -
La sécurité publique	- 19 -
CONCLUSION	- 21 -
Commentaires formulés par courrier électronique	- 21 -
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	- 23 -
CONSIDÉRATIONS SUR :	- 23 -
<i>L'aménagement et le transport</i>	- 23 -
<i>L'intervention sociale</i>	- 24 -
<i>La sécurité publique</i>	- 24 -
<i>Les représentations à d'autres instances</i>	- 25 -
RECOMMANDATIONS EN RAPPORT AVEC :	- 25 -
<i>L'aménagement et le transport</i>	- 25 -
<i>L'intervention sociale</i>	- 26 -
<i>La sécurité publique</i>	- 27 -
<i>Les représentations à d'autres instances</i>	- 29 -
ANNEXE	- 31 -

REMERCIEMENTS

Tenir trois séances publiques en autant de lieux différents et sur une courte période de temps représente tout un défi de collaboration. La commission de la sécurité publique remercie ses collaborateurs sans qui la consultation n'aurait pas été possible.

Elle remercie chaleureusement les membres et le personnel du Conseil jeunesse de Montréal (CjM) pour ce rendez-vous privilégié avec la jeunesse montréalaise.

- Mme Jacqueline Corado, vice-présidente et présidente par intérim
- Mme Genviève Gardere, vice-présidente par intérim
- M. Étienne Brunet
- M. Cory Johnston
- M. Rémi Garand
- Mme Dominique Hamel
- Mme Claudia Lacroix-Perron, présidente, en voyage d'études durant la consultation
- M. Salvatore Mottilo

Les membres dont le mandat a pris fin en mars 2009 :

- Mme Marie-Paule Partikian
- M. Dominique Bernard
- M. Jean-Louis Zokpe

Les nouveaux membres depuis mars 2009 :

- Mme Julie Favreau
- M. Kurt Gunter
- M. David Côté
- Mme Sophie Tremblay Gratton
- Mme Christina Gyane
- Mme Sophie Mailly
- M. Jean-Sébastien Lascary

Le personnel du CjM :

- Mme Mylène Robert, coordonnatrice
- Mme Véronique Colas, agente de recherche
- Mme Nancy Bergeron, secrétaire

Pour leur contribution à l'organisation des séances publiques, la commission remercie les collaborateurs suivants:

- Mme Valérie Leduc, assistante-Intervention loisirs, arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;
- M. Alain Moisan, directeur, Centre de ressources communautaires de Côte-des-Neiges
- M. Claude Roussy, Service des immeubles, UQÀM
- M. Michel Jutras, technicien, Équipe de sonorisation de la Ville de Montréal

De la direction du greffe, Service des affaires corporatives :

- Mme Despina Chrysagis, secrétaire, organisation et secrétariat
- M. Gilles Grenier, agent de bureau, accueil et logistique
- Mme Linda Lajeunesse, secrétaire-recherchiste, accueil, logistique et rédaction du procès-verbal de la séance du 11 mars
- M^e Emmanuel Tani-Moore, chef de division, soutien et encadrement

Pour la collaboration à l'analyse des données et à la formulation des recommandations, la commission remercie :

De la Direction de la diversité sociale, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (SDCQMVDE) :

- Mme Marie-Josée Bonin, directrice, Diversité sociale,
- M. Olivier Beausoleil, conseiller en développement communautaire, Jeunesse
- M. Marcel Cajelait, conseiller en développement communautaire, Sécurité urbaine
- Mme Sylvie Lepage, conseillère en développement communautaire, Jeunesse

De la Direction stratégique, Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) :

- M. Jean-François Pelletier, assistant directeur
- Mme Michelle Côté, Ph.D., chef de section
- Mme Danielle Abel-Normandin, sergent

Et enfin, pour leur participation ainsi que leurs témoignages souvent touchants et toujours pertinents, merci à France, Priscille, Michelle, Patrice, Véronique, Daniel, Alexandre, Nadège, Ariana, Richard, Sophie, Sébastien, Oumou, Pierre, Stephane, Shana, Cynthia, Joseph, Sandra, Christine, Bruno, Jean-Sébastien, Peter, Julie-Anne, Marcel, Grace, Audrey, Mélanie, Sueann, Candida, Émilie, Juliana, Marie-Claude, Dominic, Isabelle, Marc-Alain, Matthieu, Patrice, Marie-Françoise, Hamid, Obeo, Marie-Noëlle, Kim, Yasmine, Julien, Marcel Vincent, organisateur communautaire, CSS Lucille-Teasdale; Paul Evra, commissaire, Commission scolaire de Montréal, Laurence St-Denis, présidente, Forum jeunesse de l'île de Montréal; Marilou Filiatrault, ex-présidente du CjM; Marvin Rotrand, conseiller municipal, et à tous les autres qui, dans le feu de l'action, ne se sont pas identifiés.

L'AVIS DU CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

En 2007, le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) a mené, en collaboration avec la commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens, une consultation sur le sentiment d'appartenance à leur ville des jeunes montréalais. Les commentaires et opinions exprimés durant la consultation ont laissé croire que des jeunes ne se sentiraient pas en sécurité à Montréal. Sensible à cet aspect de la réalité des jeunes, le Conseil jeunesse de Montréal a décidé d'investiguer davantage dans le but d'émettre un avis sur le sujet.

Le Conseil jeunesse a donc entrepris une vaste recherche sur la question et s'est adjoint la collaboration de plusieurs répondants jeunesse en arrondissement et à la ville centre, d'experts de la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, de la Direction stratégique du Service de police de la Ville de Montréal, du programme de sécurité urbaine TANDEM et du Centre international pour la prévention de la criminalité. Le Conseil jeunesse et son agente de recherche ont consacré une année de travail à la recherche documentaire, aux entrevues, au sondage auprès des jeunes, à la concertation avec les experts et à la consultation publique.

L'avis lancé le 20 mai par le Conseil jeunesse présente en détail la démarche et les conclusions de l'organisme aussi, ne seront présentées dans ce rapport que les grandes lignes directrices de la recherche effectuée. En premier lieu, le CjM a étudié les différentes facettes de la notion d'insécurité et distingué les dimensions objectives et subjectives. On apprend ainsi que :

"L'insécurité est donc un concept qui déborde largement les phénomènes de criminalité".¹

Ce concept se confirme d'ailleurs à l'examen des statistiques sur la criminalité. En effet, même si la criminalité est en baisse de 40,9 % depuis 1991², cela ne semble avoir aucun impact sur le sentiment de sécurité des jeunes et celui de la population en général. Il appert que la baisse de la criminalité est liée à la diminution de la proportion de ce groupe d'âge au sein de la population³.

Le CjM a exploré le thème de la sécurité sous deux angles : les jeunes à la fois victimes et source d'insécurité. Dans ce dernier cas, le CjM a identifié les arrondissements et quartiers dans lesquels la présence d'attroupements de jeunes est source d'insécurité pour les autres utilisateurs de l'espace public. Les comportements déviants, le contexte multiculturel, l'image des jeunes véhiculée par les médias et le phénomène des gangs de rue sont, de l'avis du CjM, autant de facteurs qui nourrissent les craintes à leur égard.

Les résultats du sondage mené auprès de 1 022 répondants démontrent que la grande majorité des jeunes considèrent sécuritaires à la fois Montréal et leur quartier de résidence. Cette proportion est toutefois moindre dans les quartiers dits sensibles. Les ruelles, les parcs et le réseau de transport en commun sont les lieux où les jeunes se sentent moins en sécurité et, parmi ces jeunes, les jeunes femmes, les jeunes de 12 à 17 ans et les jeunes des minorités visibles sont particulièrement affectés par le sentiment d'insécurité. Tant le sondage que les séances publiques de consultation ont permis au CjM de dégager six grands axes d'intervention :

¹ Avis du CjM, section Influence des processus de communication

² Bilan annuel 2008 du SPVM, annexe statistique

³ Avis du CjM, section la jeunesse : un facteur dans les tendances de la criminalité

- Améliorer les possibilités de recours dans les espaces publics;
- Continuer à combattre les gangs de rue et le trafic de drogues;
- Améliorer l'aménagement et l'animation des espaces publics;
- Favoriser une meilleure cohésion sociale;
- Défaire les préjugés;
- Intervenir davantage auprès des jeunes.

Afin d'étayer davantage son hypothèse, le CjM consacre un chapitre à des exemples d'initiatives canadiennes et étrangères qui ciblent les citoyens insécurisés ou qui visent à favoriser une meilleure cohésion sociale.

Au terme de l'analyse des données et des commentaires, le Conseil jeunesse de Montréal a formulé une trentaine de recommandations qu'il a rendues publiques le 20 mai dernier. Le lecteur intéressé pourra prendre connaissance de l'avis sur le site www.ville.montréal.qc.ca/cjm ou en obtenir copie en s'adressant au secrétariat du conseil au numéro suivant : 514 868-5809.

LE PROCESSUS DE CONSULTATION

La collaboration entre la commission de la sécurité publique et le Conseil jeunesse de Montréal

La commission de la sécurité publique et le Conseil jeunesse de Montréal ont convenu, à l'automne 2008, des modalités d'organisation de la consultation publique sur le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public montréalais. C'est ainsi qu'il fut décidé de tenir trois séances publiques, à 18 heures, dans autant de secteurs de la ville, une séance au centre-ville, une autre dans l'Ouest et une autre, dans l'Est ou le Nord, en privilégiant des lieux à proximité d'une station de métro ou encore facilement accessibles par le réseau de transport collectif. La séance du 11 mars s'est déroulée à la Maison du citoyen du quartier Saint-Michel dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, métro Saint-Michel; la séance du 12 mars, au pavillon des Sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal à l'angle des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine, métro Berri-UQÀM; et celle du 25 mars, au Centre de ressources communautaires de Côte-des-Neiges dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, métro Côte-des-Neiges.

Afin d'animer le forum de discussion, le CjM a conçu un diaporama présentant notamment les questions auxquelles les participants étaient invités à répondre :

- Qu'est-ce qui rend un espace public sécuritaire ?
- Les espaces publics montréalais sont-ils sécuritaires ?
- Comment les groupes de jeunes sont-ils perçus par les autres utilisateurs de l'espace public ?
- Quelles sont les suggestions pour que jeunes et adultes puissent utiliser l'espace public en toute convivialité ?

Le président de la commission de la sécurité publique, M. Claude Dauphin, a présidé chacune des séances et la présidente par intérim du Conseil jeunesse de Montréal, Mme Jacqueline Corado, a animé les forums de discussion.

Le processus de consultation publique

Deux semaines avant les séances publiques, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont été publiés dans deux grands quotidiens montréalais, La Presse et The Gazette, ainsi que dans le journal Métro et l'hebdomadaire The Mirror. Les séances ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le portail de la Ville. La documentation afférente au thème à l'étude a été rendue disponible, pour consultation, dans tous les lieux d'affichage des avis et sur le portail de la Ville.

Le président de la commission de la sécurité publique, M. Claude Dauphin, a invité plus de 2 000 personnes et représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet à l'étude à participer à l'assemblée et le Conseil jeunesse de Montréal a lancé également un grand nombre d'invitations. Des communiqués de presse ont été diffusés auprès de tous les médias et tant M. Dauphin que des membres du CjM ont accordé des entrevues à la radio, à la télévision et dans les médias écrits. De plus, les membres du CjM ont sensibilisé un grand

nombre de jeunes aux enjeux soulevés par la consultation en distribuant des tracts, en logeant des appels téléphoniques et en faisant parvenir des invitations. Leurs efforts ont assurément contribué au succès de la démarche.

Les séances publiques de la commission ont pris la forme de forums de discussion et la commission a entendu 120 interventions.

Cette consultation publique a nécessité trois séances de travail de la commission afin de préparer l'assemblée, analyser les interventions et formuler les recommandations. Durant ses travaux, la commission a pu compter sur la collaboration précieuse des membres et du personnel du CjM, particulièrement Mme Jacqueline Corado, présidente par intérim, M. Étienne Brunet, membre, Mme Mylène Robert, coordonnatrice et Mme Véronique Colas, agente de recherche.

Le procès-verbal de chacune des séances publiques, le rapport de consultation et la documentation en appui sont disponibles sur la page de la commission de la sécurité publique www.ville.montreal.qc.ca/commissions ou auprès du secrétariat de la Division du soutien aux commissions et suivi, 514 872-3770.

LES COMMENTAIRES ET OPINIONS EXPRIMÉS DURANT LA CONSULTATION

Les commentaires et opinions exprimés durant la consultation

La commission a entendu 120 interventions, elle a reçu deux documents écrits et dix commentaires par courrier électronique. Au total, 175 personnes ont participé aux trois séances publiques. Les pages qui suivent présentent la synthèse des commentaires selon chacun des thèmes abordés.

Les caractéristiques d'un espace public sécuritaire

Selon les participants à la séance tenue dans le quartier Saint-Michel, la propreté, l'aménagement, l'éclairage, la surveillance, la fréquentation ainsi que la présence de graffiti ou de tags dans un lieu sont autant d'éléments qui permettent d'en évaluer la sécurité. Les jeunes s'entendent pour dire qu'un endroit propre, bien entretenu, achalandé, fréquenté par des gens de tous âges et d'où l'on doit pouvoir voir, être vu et avoir un recours en cas de besoin est un endroit sécuritaire.

Dans le même sens, les jeunes ont mentionné à la séance tenue dans le quartier Côte-des-Neiges, qu'un espace public sécuritaire correspond à un espace public propre, donnant l'exemple de parcs sans excréments de chiens et dont les poubelles ne débordent pas. Les parcs deviennent ainsi des milieux agréables pour les jeunes familles et des animateurs de rue rassemblent les jeunes, les encadrent et interviennent en vue de favoriser le respect des biens et des personnes. L'assistance étant majoritairement composée d'intervenants sociaux, plusieurs ont abordé la théorie de la fenêtre brisée. À leur avis, cette théorie indique où il y a lieu d'intervenir : malpropreté, incivilités, graffitis, immeubles décrépis et comportements déviants sur la place publique. Une participante donne l'exemple d'une clôture brisée entre une voie ferrée et un quartier, déplorant que les organismes concernés se renvoient mutuellement la balle sans réparer la clôture.

Les jeunes ayant participé à la séance tenue à l'UQÀM s'entendent pour dire qu'un endroit achalandé, fréquenté par des gens de tous âges, intergénérationnel, propre et bien entretenu est un endroit sécuritaire. Certains ont précisé que ce lieu doit permettre aux personnes d'être elles-mêmes, sans avoir à se cacher, peu importe l'origine ethnique, l'âge ou l'orientation sexuelle. Il s'agit d'un espace où la tolérance règne et où les personnes présentes sont conscientes des réalités des autres et se respectent mutuellement. Les valeurs de tolérance et de respect entre les différents groupes occupant l'espace public priment sur l'aménagement physique des lieux. Ces derniers aspects ont également été abordés par les participants des deux autres séances. Ainsi, à Saint-Michel, certains ont précisé que ce lieu doit être de type intergénérationnel et permettre aux personnes d'être elles-mêmes, peu importe l'origine ethnique, l'âge ou l'orientation sexuelle, sans avoir à se cacher, où la tolérance règne. À Côte-des-Neiges, certains ont mentionné en outre qu'un endroit public sécuritaire est aussi un lieu où l'ambiance est sympathique, où il y a de la vie au lieu de la décrépitude. C'est aussi un lieu où les gens sont en harmonie, à titre d'exemple, lorsque les adolescents peuvent aller au parc sans être harcelés et qu'ils bénéficient d'un espace où on les laisse vivre.

La sécurité des espaces publics montréalais

À la séance tenue dans le quartier Saint-Michel, des jeunes ont fait valoir que c'est à l'école que leur sentiment de sécurité serait le plus faible, de jeunes adolescents ont raconté qu'une violence insidieuse envahissait leur quotidien à l'école. Il semble que la violence soit

entrée dans leur vie scolaire comme s'il s'agissait d'un jeu, qu'ils doivent se battre, s'affronter physiquement pour se faire des amis, pour se faire reconnaître. Les jeunes ont dit que cette situation leur faisait peur et qu'ils craignent également l'intimidation et la sollicitation dans la rue. Ils ont également mentionné que les jeunes se discriminent entre eux en fonction de la couleur des vêtements qu'ils portent. Porter du bleu dans la rue peut les amener à se sentir insécurisés lorsqu'ils passent sur le territoire du groupe adverse, les Rouges. Lorsque l'on demande aux jeunes s'ils peuvent avoir confiance en des adultes pour les aider, ils répondent qu'ils peuvent avoir de l'aide de certains adultes, mais que d'autres les profilent et que ça peut leur apporter plus de problèmes. Ils perçoivent certaines stations du métro de Montréal comme n'étant pas sécuritaires parce que des agressions y ont eu lieu par le passé. Le parc Émilie-Gamelin, quant à lui, a la réputation d'être un lieu où le trafic de drogues a cours. Des personnes ont dit être insécurisées par ce genre d'endroits auxquels sont rattachés de mauvais souvenirs ou au sujet desquels une mauvaise réputation persiste dans l'inconscient collectif. De plus, la présence de graffiti favoriserait également le ressenti d'un sentiment d'insécurité dans l'espace public. Les participants ont exprimé une peur face à la présence grandissante d'itinérants dans les rues de Montréal. Malgré cela, les participants s'entendent pour dire que, de façon générale, les espaces montréalais sont sécuritaires.

Plus âgés, plus scolarisés et résidant en majorité au centre-ville, les participants à la séance tenue à l'UQAM se sont plutôt intéressés aux difficultés de cohabitation sociale, aux préjugés véhiculés envers les jeunes ainsi qu'à l'intolérance de la population envers la différence, laissant de côté l'aspect de l'aménagement urbain sécuritaire (éclairage, mobilier, etc.) À titre d'exemple, un jeune a décrit les agressions physiques et verbales dont il a été victime en raison de son orientation sexuelle dans plusieurs lieux publics, notamment dans le Village et le métro. À l'instar de quelques personnes, il déplore la passivité générale des citoyens qui n'interviennent pas lorsqu'ils sont témoins d'actes d'intimidation ou d'agression et dit associer ce laisser-faire à une acceptation sociale tacite de ce type de comportements. D'autres jeunes ont souligné le fait que les différences entre les individus sont souvent à l'origine d'agression, d'intimidation ou d'exclusion. Ainsi, l'orientation sexuelle, la couleur de la peau ou des cheveux, la tenue vestimentaire, l'origine ethnique, l'itinérance, la maladie mentale semblent être autant de facteurs pouvant susciter des agressions physiques ou verbales, certains étant même visés à cause de l'originalité du style qu'ils arborent. En outre, on déplore le profilage pratiqué à l'encontre de certains groupes de jeunes.

Les jeunes ont également abordé la question des préjugés en insistant sur le rôle des médias qui donnent souvent mauvaise réputation à certains quartiers ou lieux publics participant ainsi à leur stigmatisation. Les médias font constamment état de la délinquance car, de l'avis des jeunes, c'est le type de nouvelles qui fait vendre le journal et qui accroche le téléspectateur. À leur avis, ce sont ces préjugés qui nous amènent à croire qu'un groupe de jeunes est dangereux ou encore qui nous font croire qu'un événement ponctuel survenu dans un quartier en fait nécessairement un quartier dangereux.

On cite la lente évolution des préjugés en donnant l'exemple du Plateau-Mont-Royal qui avait autrefois la réputation de ne pas être sécuritaire. Aujourd'hui, ce quartier est devenu très fréquenté et fréquentable, en plus d'être pris d'assaut par les touristes. On conclut en faisant remarquer que « *les réputations sont faciles à construire et les mauvaises réputations sont difficiles à déconstruire* ». Une participante a mentionné être rassurée par la présence de policiers du SPVM dans le métro de Montréal.

Dans Côte-des-Neiges, des participants ont fait remarquer qu'il est normal que les jeunes se sentent moins en sécurité car leur taux de victimisation est plus élevé en raison de leurs horaires atypiques de travail ou d'étude et des sorties nocturnes, ces facteurs étant

susceptibles d'accroître les risques. D'autres croient que répondre à cette question est tout à fait personnel, les réponses variant selon les perceptions que chacun a de son quartier et selon sa lecture de l'environnement. A l'instar des participants des deux autres séances, on fait remarquer à la commission que certains groupes de jeunes, tels les allosexuels, sont les cibles d'actes de violence ou de propos déplacés et ce, indépendamment de l'aménagement de l'espace public.

La perception des groupes de jeunes par les autres utilisateurs de l'espace public

Le fait d'être jeune, de couleur, d'être vêtu de vêtements amples et de traîner en groupe n'a rien pour plaire au plus grand nombre semble-t-il. A Saint-Michel, les jeunes disent qu'ils se font dévisager par les adultes dans la rue. Plusieurs participants mentionnent que la population est confuse lorsqu'il s'agit d'évaluer la sécurité d'un lieu, d'un groupe de personnes, notamment en ce qui a trait aux groupes de jeunes noirs qui seraient souvent confondus, à tort, avec des membres de gang de rue. Un jeune homme explique que les gangs de rue, malgré le terme, ne traînent pas dans les rues des arrondissements périphériques mais qu'ils roulent plutôt en voiture de luxe et se retrouvent dans les boîtes de nuit huppées du centre-ville. De plus, à cause des vêtements amples qu'ils portent, les jeunes se disent suivis dans les magasins parce qu'on les soupçonne de voler à l'étalage.

Une représentante d'une maison de jeunes du Plateau-Mont-Royal a demandé à la Ville de Montréal de légiférer sur la question du *Mosquito*, un système à ultra-sons qui n'est audible que par les jeunes et qui vise à les dissuader de s'attrouper en certains lieux. Le président, M. Claude Dauphin, avait annoncé à ce moment que la commission de la sécurité publique étudierait cette question à l'occasion d'une prochaine séance. Depuis, la commission a mandaté la Direction du contentieux de la Ville de Montréal qui doit lui proposer prochainement un projet de règlement en vue d'interdire l'utilisation de ce type de dispositif.

Les jeunes qui ont participé à la séance publique tenue à l'UQÀM sont des résidents de l'arrondissement de Ville-Marie et vivent donc au cœur du centre-ville. Pour ces jeunes, les attroupements sont monnaie courante et ceci ne leur pose aucun problème. Lorsque questionnés par les élus à savoir s'ils traverseraient ou non un parc occupé par un groupe de jeunes à 22 heures, les jeunes ont répondu, en majorité, qu'ils le traverseraient. Aussi, certains jeunes ont dit que le fait de voir des jeunes regroupés dans un parc fumant tranquillement un joint serait plus acceptable à leurs yeux que de voir des jeunes criant, se chamaillant ou faisant du vandalisme. Ceci tend à démontrer que la tolérance à l'égard des attroupements varie selon l'activité pratiquée par les groupes de jeunes.

Les participants à la séance publique dans Côte-des-Neiges s'entendent pour dire qu'il y a lieu de déconstruire les préjugés désignant les jeunes comme une cause de l'insécurité vécue par les autres utilisateurs de l'espace public. On fait remarquer que les adultes ont malheureusement oublié qu'ils se regroupaient aussi lorsqu'ils étaient jeunes. Un participant suggère d'éviter de marginaliser les jeunes en se rappelant qu'il s'agit de la société de demain. Deux participants font de plus valoir que le sentiment d'insécurité se nourrit de plusieurs références à l'imaginaire. Confronté à l'inconnu, on s'imagine le pire alors que agressions proviennent le plus souvent des proches de la victime. Ainsi, si on voit des gens dans un parc et qu'on ne sait pas ce qu'ils font, peu importe l'âge de ces personnes, on se sent moins en sécurité.

Considérant les différences socio-économiques importantes pouvant exister entre des groupes d'individus à l'intérieur d'un même quartier, des participants ont mentionné que les comportements des uns pouvaient devenir source d'insécurité pour les autres. On fait

remarquer que le contexte du regroupement de jeunes a une influence sur la perception des autres utilisateurs de l'espace public : par exemple, si les jeunes consomment de la drogue ou de l'alcool, leurs comportements sont altérés d'où l'importance des interventions des travailleurs de rue afin de réduire les méfaits et favoriser une consommation raisonnable. Par ailleurs, de l'avis des participants, les personnes âgées se sentant plus vulnérables nourrissent des craintes à l'endroit des jeunes.

Les suggestions pour que jeunes et adultes puissent utiliser l'espace public en toute convivialité

Les jeunes ont formulé plusieurs suggestions et ont proposé des pistes de solution afin de mieux informer jeunes et citoyens. Ils ont parlé d'aménager l'espace public, de favoriser la cohabitation sociale, de valoriser la diversité et de privilégier l'intervention sociale en lui assurant un soutien financier adéquat.

L'aménagement et le transport

Les participants à la séance tenue dans le quartier Saint-Michel souhaitent avoir accès à des lieux mieux aménagés pour divertir, plus sécuritaires, où il serait possible d'appeler à l'aide si nécessaire. Certains mentionnent également la disponibilité de téléphones publics afin d'avoir des recours disponibles en cas de danger. Les jeunes souhaitent avoir accès à des parcs plus surveillés et mieux éclairés et ils espèrent que les milieux de vie des jeunes soient plus attrayants à l'avenir. De l'avis de plusieurs, il faudrait mieux habiter les lieux, se les approprier. Un participant insiste sur l'importance d'habiter les lieux et d'interagir de façon appropriée avec les jeunes, avec respect.

Bien que les jeunes ayant participé à la séance publique tenue à l'UQÀM n'aient pas mis l'accent sur l'aménagement, il fut mentionné que le fait de rendre l'espace plus praticable et plus agréable pour les piétons accroît, par le fait même, son aspect sécuritaire. Des interventions ont fait le lien avec la sécurité routière à l'effet qu'il importe de faire une distinction entre la sécurité requise par les différents types d'usagers de l'espace public, ainsi l'aménagement doit viser de façon prioritaire la sécurité des piétons et des cyclistes.

Les participants à la séance publique de Côte-des-Neiges ont souligné l'importance d'aménager des espaces pour les jeunes qui soient bien équipés et bien entretenus et ils ont insisté sur l'importance d'offrir un accès à des lieux de socialisation qui conviennent aux jeunes, donnant l'exemple du Taz et du besoin d'un lieu sécuritaire destiné aux jeunes dans le Village. Puisque plusieurs jeunes utilisent le transport en commun pour se déplacer, il fut suggéré d'améliorer la sécurité des lieux de transit du réseau d'autobus opérant durant la nuit, particulièrement le site Frontenac. Il fut suggéré également de réaliser, à l'instar du programme Femmes et ville, des marches citoyennes exploratoires pour que les citoyens, quel que soit leur âge, s'approprient leur quartier et identifient les correctifs à apporter à la sécurité des lieux. Les participants ont aussi insisté sur l'importance de prévenir la dégradation, la « fenêtre brisée » est un problème social auquel chacun doit travailler à remédier.

En réponse aux observations des participants à la consultation publique et en rapport avec l'aménagement et le transport, la commission considère qu'il y a lieu de poursuivre et intensifier l'application, à tout projet d'aménagement, des principes du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*. Réalisé en 2003 dans le cadre des activités du programme Femmes et ville, le guide est un outil remarquable pour aménager ou réaménager, de manière sécuritaire, les espaces publics. Cette recommandation bénéficie en outre à l'ensemble de la population montréalaise. Dans le même ordre d'idées, la commission recommande de favoriser les marches citoyennes

d'exploration des espaces publics dans le but d'améliorer l'aménagement et d'accroître le sentiment de sécurité des citoyennes et citoyens de l'agglomération. Organisées par Femmes et ville, TANDEM, des tables de concertation ou initiatives locales, ces marches citoyennes permettent d'identifier les éléments à améliorer afin d'accroître la sécurité des usagers d'un espace public donné.

De plus, étant donné que les jeunes ont des horaires atypiques de travail ou d'étude et qu'ils utilisent le transport collectif pour leurs déplacements, la commission recommande que la Société de transport de Montréal revoit la sécurité et les possibilités de recours aux abords et à l'entrée des stations de métro de même que sur les lieux de correspondance du réseau de nuit. Enfin, puisque les jeunes effectuent la majorité de leurs déplacements à pied, en vélo ou en transport collectif, la commission est d'avis que la Ville de Montréal, dans la mise en œuvre du Plan de transport, doit continuer de mettre de l'avant les interventions visant à faciliter les déplacements des piétons, des cyclistes et des usagers du transport collectif.

L'intervention sociale

Éduquer

Les participants à la séance du quartier Saint-Michel ont mentionné l'importance d'éduquer les adultes, mais certains ont aussi mentionné la pertinence d'éduquer les jeunes. De l'avis de plusieurs, une approche intergénérationnelle de manière à permettre de vaincre l'intolérance des adultes et l'indifférence des jeunes serait à favoriser. En ce qui concerne les adultes, des participants croient qu'il y aurait lieu de les sensibiliser par rapport à leurs propres préjugés. Quant aux jeunes, des participants suggèrent de questionner leurs intérêts et de leur offrir des modèles significatifs afin de leur permettre de développer de bonnes valeurs sociales. Il fut suggéré d'animer l'estime de soi des jeunes en publicisant le fait qu'ils sont importants. Des jeunes ont dit se sentir opprimés et des participants ont fait valoir la pertinence d'éduquer les jeunes, de leur dire que les adultes peuvent les aider, que les policiers sont là pour aider et protéger. Tant des jeunes que des adultes ont souligné le besoin de recréer le lien de confiance entre la police et les jeunes.

Dans Côte-des-Neiges, des participants ont souligné que le sentiment de sécurité c'est dans la tête que ça se passe et qu'il faut, par conséquent, miser sur l'éducation. D'autres ajoutent qu'il faut se permettre de donner son opinion et développer la responsabilité citoyenne, un participant déplore que les gens se déresponsabilisent, par exemple, personne ne ramasse les déchets et personne n'intervient auprès d'un jeune sur le point de commettre un méfait.

La commission rappelle que le conseil d'agglomération a adopté, en 2008, la *Politique pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal*. L'application de la politique s'appuie sur la création de tables de concertation locales, c'est-à-dire dans chacun des arrondissements et chacune des municipalités reconstituées. La commission recommande de prévoir la représentation des jeunes dans la composition des tables de concertation locales. Cette représentation favorisera les échanges entre adultes et jeunes tout en développant la participation citoyenne.

Informé mieux et davantage

A la séance du 11 mars, plusieurs ont mentionné qu'il faudrait agir sur les médias afin qu'ils fassent ressortir le positif en page couverture. Il semble qu'il y ait beaucoup d'actions positives, notamment dans le quartier Saint-Michel, mais ce sont des succès dont les médias ne parlent pas suffisamment. Des participants espèrent trouver une solution pour

rejoindre les jeunes. Il semble que les médias traditionnels ne permettent pas de les rejoindre. Il faut privilégier des médias qui les rejoignent.

Cette question fut également abordée à l'UQÀM. Ainsi, des interrogations ont été soulevées concernant le niveau de connaissance des jeunes quant à l'administration et aux services de la Ville de Montréal. Des participants demandent, par exemple, si les jeunes connaissent la Ville et s'ils savent où s'adresser. Un membre du Conseil jeunesse suggère la mise sur pied d'un portail Internet municipal jeunesse afin de répondre aux besoins des jeunes, ce portail regrouperait l'ensemble des informations destinées aux jeunes, et ce en provenance de tous les paliers de gouvernement. On cite à cet égard l'exemple de la Ville de Paris qui a mis en place des bureaux d'information municipaux et un site Internet dédiés aux jeunes.

Parallèlement, en réaction à la tendance des médias d'axer la nouvelle sur la délinquance et sur la criminalité et afin de répondre aux besoins des citoyens qui sont ainsi privés de bonnes nouvelles, il a été suggéré d'acheter une page dans un quotidien dans le but de diffuser les bons coups de la Ville et des jeunes. On mentionne que plusieurs projets citoyens très locaux auraient l'avantage d'être publicisés et connus par un plus grand nombre de personnes. Informer mieux et davantage aurait, selon certains, un impact sur le développement d'une conscience citoyenne.

Sur la question de l'information, la commission propose que la Ville de Montréal évalue la possibilité de créer un portail jeunesse d'information municipale tel que proposé par le CjM.

Favoriser la cohabitation sociale et valoriser la diversité

Les jeunes ayant participé à la séance à l'UQÀM ont fait état de la diversité des groupes qui se côtoient dans l'espace public au centre-ville : ils ont mentionné les résidants, les travailleurs, les étudiants, les jeunes de la rue et les itinérants. Des personnes de tous âges et de toutes conditions sociales. À cet effet, les jeunes souhaitent la mise en place d'interventions qui favoriseront la cohabitation sociale et permettront d'atténuer les préjugés. Tel qu'une jeune femme l'a exprimé : « *Il faut travailler une image, pas une image propre, aseptisée et vide* », c'est-à-dire que le centre-ville est le lieu de rencontre des groupes sociaux nommés précédemment et doit le rester. Ainsi, l'image doit refléter la réalité de cette situation où l'espace est partagé par différents groupes d'individus. Un participant suggère d'adresser directement de l'information aux gens qui habitent l'espace, la rue, ou le secteur dans le but de favoriser la connaissance et le respect de l'autre, agissant ainsi sur le sentiment d'insécurité.

Une participante a également fait remarquer à la commission qu'il n'est pas possible de supprimer la notion de risque puisqu'un espace public est, par définition, un espace où toutes les différences se côtoient. Pour cette raison, une autre jeune femme a dit : « *Il faut valoriser la diversité dans les espaces publics et éviter de figer les pratiques sociales dans des catégories* ». Certains constatent que les problématiques sont traitées isolément par les organismes, on croit toutefois que cela dépend peut-être des programmes de financement. Une jeune femme engagée dans l'action sociale a suggéré aux élus de désigner des citoyens forts et engagés et d'en faire les ambassadeurs de leur quartier respectif afin de contrer les préjugés.

Les participants à la séance dans Côte-des-Neiges ont exprimé plusieurs idées en rapport avec la cohabitation et la diversité : croire en son prochain, développer des initiatives sur ce qu'est Montréal; offrir un milieu où les jeunes peuvent aller sans se faire achaler; prévoir des interactions entre tous les groupes utilisateurs de l'espace public. Tout cela dans le but de favoriser une meilleure compréhension entre les jeunes et l'ensemble de la population montréalaise. À titre d'exemple, un participant suggère, afin de combattre les préjugés, de

ne pas changer systématiquement de trottoir si on rencontre des jeunes, de ne pas avoir peur de celui qui nous demande un service en raison de la couleur de sa peau ou de son origine ethnique. Dans tous les cas, il faut combattre les préjugés.

La commission estime que des actions pourraient être entreprises afin de modifier les perceptions des citoyens à l'égard des jeunes. Par conséquent, la commission recommande que la Ville de Montréal, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et leurs partenaires soutiennent et intensifient les actions favorisant la cohabitation harmonieuse entre les citoyens de tous les âges afin de défaire les préjugés et modifier les perceptions de la population à l'égard des jeunes en privilégiant notamment l'organisation d'activités intergénérationnelles dans les parcs et en menant une campagne de sensibilisation.

Privilégier et soutenir l'intervention sociale

Les participants à la séance de Saint-Michel ont proposé diverses suggestions visant à offrir des alternatives plus constructives aux jeunes. Outre l'animation de milieu, qui serait sans aucun doute une avenue à explorer, ils ont proposé une intervention visant à valoriser les jeunes, à les encourager à s'exprimer en tenant compte de la réalité multiculturelle. De plus, un participant a insisté sur l'importance de se responsabiliser individuellement envers les jeunes qui traînent dans la rue en leur offrant un minimum de temps. D'autres interventions suggèrent d'utiliser l'art pour éviter le vagabondage. Des participants estiment que le travail de rue doit être refinancé. Les jeunes ont dit souhaiter avoir accès à des lieux comme un studio d'enregistrement, un centre sportif, etc. Certains insistent sur la nécessité absolue d'appuyer le développement de ressources dans le domaine des arts pour permettre aux jeunes d'exploiter leur immense potentiel. D'autres mentionnent également la pertinence des programmes sport-études. Enfin, tous s'entendent pour que les interventions auprès des jeunes soient interdisciplinaires, que les professeurs, les policiers et les jeunes agissent de façon concertée dans la réalisation de projets.

À l'UQÀM, cette piste de solution correspond au moyen privilégié par les jeunes pour favoriser la cohabitation sociale et valoriser la diversité. Des participants suggèrent d'améliorer notre connaissance des intérêts et des perceptions des acteurs en présence dans l'objectif de mieux pouvoir combattre leurs préjugés, d'accroître les niveaux de tolérance et de sortir de l'individualisme. À titre d'exemple, une jeune intervenante a décrit les objectifs du festival *Expression de la rue*, un festival qui en est à sa 13^e édition. L'approche du festival favorise l'*empowerment*, les jeunes de la rue ayant la possibilité de s'impliquer à différents niveaux. Ce festival vise en outre à combattre les préjugés en proposant des activités communautaires dans les parcs, activités qui amènent des résidents à rencontrer des jeunes de la rue.

L'assistance à la séance de Côte-des-Neiges étant majoritairement composée d'intervenants sociaux, le thème de l'intervention sociale fut abordé à plusieurs reprises. C'est ainsi que des participants ont proposé d'implanter des projets intergénérationnels dans des quartiers, d'accompagner les jeunes et d'assurer un suivi à long terme. De l'avis de plusieurs, il y a lieu d'investir dans l'intervention à long terme pour favoriser la relation de confiance jeunes/intervenants. Dans l'esprit du proverbe africain, " *Il faut un village pour élever un enfant* ", des participants suggèrent d'investir à long terme en intervention auprès des jeunes et des parents en précisant qu'il faut donner le même message aux parents qu'aux jeunes car il faut favoriser l'intégration des parents. Un participant propose de soutenir les projets d'animation dans les parcs, de favoriser les activités sportives et d'accentuer la prévention. De manière plus générale, des participants proposent d'accentuer la lutte à la pauvreté et au décrochage scolaire. Une participante demande davantage d'interventions pour contrer l'hypersexualisation des jeunes filles, la prostitution et les commerces de bars

de danseuses. Les participants sont d'accord pour dire que les intervenants auprès des jeunes et des familles doivent travailler de façon concertée. Parmi ces intervenants, ils mentionnent la Ville, le SPVM, les directions d'école, les intervenants jeunesse et les commerçants. Par ailleurs, comme le souligne la présidente du Forum jeunesse de l'île de Montréal, "les jeunes exclus qui souhaitent entamer des démarches de réinsertion sociale requièrent qu'un soutien adéquat leur soit accordé".

La commission reconnaît l'importance de la participation des jeunes à des activités culturelles, sportives ou de loisir dans leur développement de même qu'elle reconnaît la nécessité de soutenir cette participation. Face à ces constats, elle recommande que la Ville de Montréal mandate le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle afin d'évaluer l'offre de services dédiés aux jeunes et proposée par les arrondissements et les services corporatifs. Des propositions d'amélioration devront être faites afin que cette offre soit adaptée aux besoins des jeunes dans chacun des quartiers. Elle recommande également que la Ville de Montréal maintienne, consolide et développe le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans dans le but de favoriser la participation des jeunes aux activités de sport, de loisir, de culture et d'engagement social.

À l'instar des opinions exprimées par les participants, la commission reconnaît l'importance des modèles positifs dans le développement harmonieux des enfants et elle considère de plus qu'il y a lieu de prévenir les comportements à risques et l'adhésion aux gangs de rue. Aussi, recommande-t-elle que la Ville de Montréal, le SPVM et leurs partenaires favorisent la mise en place d'initiatives à long terme en soutien aux parents et enfants de familles vulnérables.

Enfin, la concertation entre les intervenants étant de l'avis de tous l'avenue à privilégier, la commission recommande que la Ville de Montréal initie et/ou participe aux tables locales jeunesse regroupant l'ensemble des intervenants auprès des jeunes afin de mieux planifier et élaborer des solutions locales adaptées aux réalités des jeunes.

Les représentations à d'autres instances

La commission salue la générosité et la solidarité des jeunes avec les personnes en situation de vulnérabilité, en particulier les jeunes de la rue. La commission est aussi sensible aux réalités de violence et d'intimidation que vivent les jeunes en milieu scolaire. Toutefois, les responsabilités à l'égard de certaines clientèles vulnérables relèvent d'instances autres que la Ville de Montréal.

C'est le gouvernement du Québec qui est responsable de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de l'emploi pour l'ensemble des citoyens, incluant les jeunes de la rue et les personnes itinérantes. La réorganisation, il y a plusieurs années, des services en santé mentale a amené la désinstitutionnalisation de nombreux patients qui étaient loin d'avoir les ressources nécessaires à leur intégration harmonieuse à la société. L'opinion populaire croit parfois, à tort, que les jeunes de la rue et les personnes en situation d'itinérance manquent de volonté ou sont paresseuses. On ignore, par exemple que la schizophrénie est reconnue comme la maladie la plus invalidante chez les jeunes, qu'elle touche une personne sur cent dans le monde et qu'elle est deux fois plus répandue que la maladie d'Alzheimer, cinq fois plus répandue que la sclérose en plaques, six fois plus répandue que le diabète insulino-dépendant et soixante fois plus que la dystrophie musculaire⁴. Plusieurs jeunes de la rue de même que plusieurs personnes en situation d'itinérance éprouvent des problèmes de santé mentale, souvent exacerbés par la toxicomanie. On oublie, comme le faisait remarquer en 2007 le porte-parole du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal

⁴ La schizophrénie – Comprendre et aider, Société québécoise de la schizophrénie, 2006

(RAPSIM) à la commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif⁵, que la revitalisation des quartiers centraux a une incidence sur le parc de maisons de chambres,

« Le milieu de l'itinérance est fortement inter-relié aux maisons de chambres. La chambre est souvent la porte de sortie de la rue : les personnes y accèdent facilement parce que le loyer y est meilleur marché et parce qu'on y demande généralement moins de référence, qu'on y accepte les personnes sur l'aide sociale ou à très faible revenu. La chambre est aussi la porte d'entrée dans la rue : une personne qui perd sa chambre a généralement épuisé toutes ses ressources et finit par frapper à la porte des refuges. »

Par ailleurs, vivre en institution, un milieu où la prise en charge est quasi totale, favorise peu le développement des compétences nécessaires à l'insertion sociale. La commission salue à cet égard le développement de certains programmes de soutien aux jeunes des centres jeunesse qui, à 18 ans, doivent quitter l'institution pour débiter leur vie adulte.

L'absence d'une politique de l'itinérance et de services à la hauteur des besoins favorise la croissance du phénomène de l'itinérance et exerce des pressions importantes sur les services de la Ville et de l'agglomération, notamment sur le Service de police, et entraîne des difficultés liées à la cohabitation sociale auxquelles Montréal est confrontée.

Pour l'ensemble de ces raisons, la commission juge opportun de faire siennes les trois recommandations suivantes adoptées publiquement, en 2007, par la commission sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie⁶ et elle recommande :

- que la Ville de Montréal poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec pour la mise en place d'une politique québécoise en matière d'itinérance.
- que la Ville de Montréal effectue des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il octroie les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012 et qu'en particulier, les éléments suivants soient traités en priorité :
 - l'allocation des fonds requis pour la mise en place d'un lieu de décompression destiné aux personnes exclues des refuges, et ce, dès décembre 2008;
 - l'allocation de 3,7 M\$ supplémentaires, récurrents sur une base annuelle, aux grands refuges pour leur permettre de défrayer les coûts reliés, entre autres, à l'encadrement des personnes itinérantes;
 - l'allocation d'une aide additionnelle de 6 M\$, récurrents sur une base annuelle, aux organismes communautaires montréalais, afin qu'ils continuent de dispenser les services essentiels à la population en situation d'itinérance;
- que la Ville de Montréal effectue des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il investisse davantage de ressources dans la communauté et qu'il

⁵ Le Bilan de l'application de la réglementation sur la salubrité des logements, Rapport de la commission 2006, Mémoire du RAPSIM, page 3

⁶ 22 mai 2008.

fournisse l'encadrement nécessaire à la réinsertion sociale des personnes désinstitutionnalisées ayant des problèmes de santé mentale récurrents et la clientèle jeunesse issue entre autres des centres jeunesse.

En ce qui concerne la violence en milieu scolaire dont ont fait part des participants durant la consultation, la commission recommande que la Ville de Montréal engage des représentations auprès des commissions scolaires et travaille de concert avec elles pour mettre en place des programmes de prévention de la violence et du tagage en milieu scolaire.

De manière plus générale, la commission recommande que la Ville de Montréal effectue des représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir un meilleur financement en vue d'optimiser les activités offertes aux jeunes.

La sécurité publique

Au niveau de la sécurité, des participants proposent d'élargir le programme TANDEM à tous les arrondissements, tout en misant sur les initiatives locales, et d'intégrer la sécurité dans toutes les sphères de la vie urbaine. Il est aussi proposé de réaliser un portrait réel du quotidien des Montréalais et de le présenter au moyen d'une campagne d'information mettant de l'avant le faible taux de criminalité à Montréal.

Les participants ont aussi discuté de certaines pratiques du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et, à leur avis, donner des contraventions pour flânerie n'apporte rien au contrevenant. Ils suggèrent que les policiers privilégient des approches communautaires plutôt que répressives et des interventions exemptes de profilage racial, que des animateurs et des agents de liaison interviennent plutôt que ce soit la police et on cite l'exemple de l'Équipe de médiation urbaine (EMU) mise en place dans l'arrondissement de Ville-Marie, une équipe qui recourt à la médiation pour résoudre des situations tendues ou conflictuelles. Une participante a déploré que le SPVM soit utilisé pour contrôler les psychiatisés qui se trouvent ainsi harcelés par la police.

Quelques commentaires portent spécifiquement sur la commission de la sécurité publique. Un élu a suggéré que la commission de la sécurité publique mette en place, dans chaque arrondissement ou municipalité reconstituée, un comité consultatif, relevant du conseil d'arrondissement ou du conseil municipal, comité auquel participeraient les représentants des instances locales et des leaders communautaires. Ce comité élaborerait un plan d'action annuel local. Cet élu suggère également que la commission de la sécurité publique siège publiquement plus souvent et exerce davantage un rôle de surveillance à l'égard du Service de police de la Ville de Montréal. Il a suggéré enfin la révision, dans un souci de transparence, de la politique ministérielle s'appliquant lorsqu'un décès survient à la suite d'une intervention policière.

La commission reconnaît les impacts positifs sur le sentiment de sécurité des citoyens, peu importe leur âge, du bon état et de la propreté des lieux, des équipements et des bâtiments, caractéristiques d'un espace public sécuritaire évoquées à plusieurs reprises par les participants. Aussi elle recommande de poursuivre les efforts initiés avec la mise en œuvre, en 2006, du Programme de propreté et la mise aux normes des installations dans le but de prévenir la dégradation des parcs, des espaces publics, des équipements et des bâtiments et d'offrir aux citoyens et citoyennes des espaces publics et des installations de qualité.

En réponse aux préoccupations exprimées par les jeunes sur la sécurité publique, la commission formule plusieurs recommandations. La commission propose de maintenir,

consolider et développer le programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (TANDEM) afin de favoriser la prise en charge par la population, notamment par les jeunes, des conditions favorisant leur sécurité et leur sentiment de sécurité.

En ce qui concerne la judiciarisation, la commission est consciente de ses effets négatifs dans le processus de réinsertion sociale des personnes itinérantes. Elle recommande que le SPVM intensifie, tel que prévu, l'intégration de ses actions à une approche globale intersectorielle, maintienne sa participation aux comités intersectoriels touchant la problématique des espaces urbains, adapte ses outils d'intervention aux besoins des patrouilleurs qui, quotidiennement, doivent intervenir auprès de personnes itinérantes parfois en situation de crise, et finalement assure la formation des policiers quant à l'évolution du phénomène de l'itinérance. Elle recommande également que la Ville de Montréal maintienne, consolide et développe des projets de médiation sociale pour favoriser le partage harmonieux des espaces publics par les diverses clientèles qui les utilisent.

En rapport avec le profilage racial abordé par les participants en séance publique, la commission recommande que le SPVM applique son Plan d'action en matière de compétences interculturelles et qu'il poursuive, de manière continue, la formation « *Intervention policière dans une société en changement* », auprès des membres de son personnel. En outre, la commission recommande que le SPVM poursuive et intensifie ses activités de rapprochement et l'établissement de lien de confiance entre les jeunes et les policiers.

Enfin, la commission est sensible aux besoins particuliers des allosexuels exprimés durant la consultation. Ces derniers ont mentionné être victimes de violence et d'intimidation dans les espaces publics et ont demandé de pouvoir se rencontrer dans un lieu sécuritaire. La commission souhaite que les jeunes allosexuels aient accès à un lieu de rencontre ponctuel et sécuritaire. Elle recommande également que la Ville de Montréal, le SPVM et leurs partenaires proposent des moyens en soutien aux victimes de crimes haineux afin d'inciter la dénonciation de ce type de crime.

CONCLUSION

En conclusion, plusieurs participants à la séance de Saint-Michel sont d'avis qu'il faut dépasser ce qu'ils appellent " l'occupationnel" en valorisant l'intervention de milieu, mais en gardant bien en tête que, au-delà de l'activité physique, les jeunes sont susceptibles d'être intéressés par un grand nombre d'activités. Un participant renchérit en nous rappelant que ce qui nous fait agir, avant tout, ce sont nos rêves et insiste sur le fait que les milieux de vie des jeunes se doivent d'être plus attrayants pour leur permettre de "se laisser aller à rêver".

Tant à l'UQAM que dans le quartier Côte-des-Neiges, il a été suggéré d'investir dans la jeunesse et d'intervenir de façon concertée sans quoi, selon certains, la situation ne s'améliorera pas. À leur avis, il faut miser sur la conscience sociale de la population, présenter les comportements socialement acceptables à adopter et subventionner les projets d'intervention auprès des jeunes.

La commission espère que ses recommandations et celles du Conseil jeunesse de Montréal sauront répondre aux attentes des participants et permettront à tous de s'épanouir et de participer activement à la vie démocratique montréalaise.

Commentaires formulés par courrier électronique

Afin de permettre à tous les jeunes de s'exprimer sur le sentiment de sécurité, la commission a offert l'opportunité de lui faire parvenir des commentaires par courrier électronique. Tant l'invitation que le communiqué de presse comportaient une mention à cet effet. La commission a reçu dix courriels à la suite d'un article paru dans La Presse le deux mars. Cet article relatait une entrevue avec Mme Mylène Robert, coordonnatrice du CjM, et était titré *Exode des familles montréalaises : La Ville veut comprendre le sentiment d'insécurité*. Par conséquent, les courriels reçus invoquaient, pour justifier le départ de Montréal, le prix élevé des maisons à Montréal, le trop grand nombre de véhicules et la circulation trop lourde d'automobiles et de camions, la piètre qualité des services de déneigement et d'entretien, le trop grand nombre de personnes itinérantes ou éprouvant des problèmes de santé mentale, la trop grande diversité culturelle, les risques d'intimidation et la présence d'attroupements.

Bien qu'objectivement le prix des maisons soit plus élevé à Montréal que dans les couronnes Nord et Sud, il demeure que d'autres éléments doivent être pris en considération afin d'être en mesure de comparer les coûts d'achat. La Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine a effectué une analyse comparative en tenant compte des aspects suivants :

- les frais reliés à l'achat, l'usage et l'entretien d'un deuxième véhicule automobile;
- l'augmentation des temps de déplacement ;
- les programmes d'aide financière pour acheter à Montréal;
- une meilleure rentabilité de l'investissement;
- le charme discret des villages urbains ;
- l'offre impressionnante et diversifiée de services.

Il est d'ailleurs possible de prendre connaissance de cette analyse sur la page de la Direction de l'habitation www.montréal.qc.ca/habitermontreal, section *Une vie proche de tout*.

En ce qui concerne le trop grand nombre de véhicules et la trop grande circulation de camions et automobiles, la commission estime que lorsque l'ensemble des actions prévues au Plan de transport seront réalisées et que le prolongement de l'autoroute 30 sera complété, la circulation à l'intérieur de la ville devrait être allégée. Évidemment, les chantiers reliés aux travaux d'infrastructures sont parfois une entrave à la fluidité de la circulation mais tant la Ville de Montréal que le gouvernement du Québec ont l'obligation de maintenir en bon état leurs équipements.

Les problématiques liées à l'itinérance et à la santé mentale ont largement été abordées dans les pages qui précèdent. La commission ne peut que réitérer son engagement en faveur de l'adoption, par le gouvernement du Québec, d'une Politique de l'itinérance.

Par ailleurs, l'intimidation est un phénomène qui est loin d'être montréalais. En ce qui concerne les attroupements, il y en a davantage à Montréal parce qu'on y retrouve :

- un grand nombre d'événements culturels qui se déroulent dans l'espace public ;
- un grand nombre de cégeps, grandes écoles et universités qui amènent à Montréal une concentration importante d'étudiants ;
- les lieux de rencontre de grandes équipes de sport du Québec dont le club de soccer l'Impact et le club de hockey Les Canadiens ;
- la tenue de congrès et d'événements internationaux, la présence de sièges sociaux d'entreprises et de bureaux gouvernementaux ;
- un grand nombre d'équipements culturels et sportifs métropolitains.

Tous ces éléments sont susceptibles d'être la source ou la cible de manifestations et d'attroupements dans la ville, comme c'est le cas d'ailleurs pour toute grande ville.

Quant à la trop grande diversité culturelle, la commission rappelle que Montréal est, depuis fort longtemps, une terre d'accueil pour les nouveaux arrivants au Québec. La commission estime que la diversité culturelle de Montréal et son ouverture sur le monde sont une richesse à préserver.

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Au terme de l'étude publique, la commission de la sécurité publique remercie les personnes qui lui ont fait part de leurs commentaires et suggestions ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours des assemblées publiques et des séances de travail de la commission et elle formule les recommandations suivantes :

ATTENDU l'avis du Conseil jeunesse de Montréal *Mettons la sécurité à sa place!* portant sur le sentiment de sécurité et les jeunes Montréalais dans l'espace publics lancé le 20 mai 2009 ;

ATTENDU le Sommet de Montréal du 1^{er} juin 2002 et les chantiers qui en découlent;

ATTENDU l'adoption de la Charte montréalaise des droits et responsabilités par le conseil de la Ville de Montréal le 20 juin 2005 ;

ATTENDU l'entrée en vigueur de cette charte le premier janvier 2006 ;

Considérations sur :

L'aménagement et le transport

ATTENDU les chantiers sur le réseau cyclable, la Charte du piéton, le caractère piétonnier du centre-ville et des quartiers centraux et la qualité de vie des montréalais ainsi que l'adoption, en 2008, du *Plan de transport de Montréal* ;

ATTENDU les principes et valeurs reconnus à l'article 22 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités :

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit au loisir, à l'activité physique et au sport, la Ville de Montréal s'engage à :

- a) soutenir une offre de services répondant aux besoins évolutifs de la population ;*
- b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie ;*
- c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs.*

ATTENDU les principes et valeurs reconnus à l'article 28 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités :

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit à des services municipaux de qualité, la Ville de Montréal s'engage :

- e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public.*

ATTENDU le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* réalisé dans le

cadre des activités du programme Femmes et ville⁷ présentant les principes de l'aménagement sécuritaire appliqués à plusieurs grandes fonctions urbaines ;

ATTENDU que l'application du guide vise à accroître le sentiment de sécurité des femmes et, par extension, de toutes les clientèles vulnérables ;

L'intervention sociale

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, en juin 2003, du document « *Orientations et grands paramètres – programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements* » (TANDEM) ;

ATTENDU l'adoption par le comité exécutif, en 2007, des Priorités jeunesse 2007-2009 ;

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, en 2006, du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans ;

ATTENDU l'adoption, en 2008, de la politique familiale *Pour grandir à Montréal* et du plan d'action famille 2008-2012 ;

ATTENDU l'analyse en cours, par la Direction de la diversité sociale (SDCOMVDE) des services jeunesse offerts aux jeunes entre 12 et 30 ans ;

La sécurité publique

ATTENDU l'adoption par le conseil d'agglomération, en 2008, de la *Politique pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal* et son application, soit les tables de concertation locales ;

ATTENDU la baisse du nombre de délits évaluée à 40,9 % depuis 1993⁸ et le peu d'impact de cette baisse sur le sentiment de sécurité ;

ATTENDU l'adoption, en 2007, par le conseil d'agglomération du *Schéma de couverture de services du SPVM* et la révision constante des pratiques d'intervention ;

ATTENDU les principes et valeurs reconnus à l'article 26 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités :

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit à la sécurité, la Ville de Montréal s'engage à :

- a) aménager son territoire de façon sécuritaire;*
- b) soutenir, avec l'appui des partenaires, des mesures spécifiques pour la sécurité des femmes;*
- c) encourager l'usage sécuritaire des espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs;*
- d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile;*

⁷ Ville de Montréal, 2003

⁸ Bilan annuel 2008, annexe statistique

e) *protéger l'intégrité physique des personnes et des biens.*

Les représentations à d'autres instances

ATTENDU les recommandations de la commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu adoptées le 22 mai 2008 à la suite de la consultation publique sur le phénomène de l'itinérance ;

ATTENDU les responsabilités du gouvernement du Québec à l'égard de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de l'emploi des citoyens ;

ATTENDU les besoins des jeunes de la rue et des personnes itinérantes au niveau de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de l'emploi ;

ATTENDU le Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012 ;

La commission permanente du conseil d'agglomération sur la sécurité publique

REMERCIE le Conseil jeunesse de Montréal pour sa grande collaboration et pour les initiatives prises dans le cadre de la consultation ;

REMERCIE les jeunes citoyennes, citoyens et organismes pour les commentaires et recommandations soumis à la commission tout au long du processus de consultation ;

ET FAIT les recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

Recommandations en rapport avec :

L'aménagement et le transport

R-1

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal poursuive et intensifie l'application, à tout projet d'aménagement, des principes du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*.

R-2

Considérant les effets bénéfiques découlant des marches citoyennes organisées par Femmes et ville, TANDEM, tables de concertation locales ou autres groupes communautaires;

La commission recommande :

Que l'agglomération de Montréal favorise les marches citoyennes d'exploration des espaces publics dans le but d'améliorer l'aménagement et d'accroître le sentiment de sécurité des citoyennes et citoyens de l'agglomération. Ces marches citoyennes permettent d'identifier les éléments à améliorer afin d'accroître la sécurité des usagers des espaces publics.

R-3

Considérant les horaires atypiques de travail et d'étude des jeunes ;

La commission recommande :

Que la Société de transport de Montréal revoit la sécurité et les possibilités de recours aux abords et à l'entrée des stations de métro de même que sur les lieux de correspondance du réseau de nuit.

R-4

Considérant que les jeunes effectuent la majorité de leurs déplacements à pied, en vélo ou en transport collectif ;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal, dans la mise en œuvre du Plan de transport, continue de mettre de l'avant les interventions visant à faciliter les déplacements des piétons, des cyclistes et des usagers du transport collectif.

L'intervention sociale

R-5

Considérant l'influence des médias et l'impact des préjugés sur les perceptions des citoyens à l'égard des jeunes ;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et leurs partenaires soutiennent et intensifient les actions favorisant la cohabitation harmonieuse entre les citoyens de tous les âges afin de défaire les préjugés et modifier les perceptions de la population à l'égard des jeunes en privilégiant notamment l'organisation d'activités inter générationnelles dans les parcs et en menant une campagne de sensibilisation.

R-6

Considérant l'importance de la participation des jeunes à des activités culturelles, sportives ou de loisir dans leur développement ;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal mandate le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle afin d'évaluer l'offre des services dédiés aux jeunes de 12 à 30 ans proposée par les arrondissements et les services corporatifs. Des propositions d'amélioration devront être faites afin que cette offre soit adaptée aux besoins des jeunes dans chacun des quartiers.

R-7

Considérant qu'il y a lieu de soutenir la participation des jeunes ;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal maintienne, consolide et développe le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans dans le but de favoriser la participation des jeunes aux activités de sport, de loisir, de culture et d'engagement social.

R-8

Considérant l'importance des modèles positifs dans le développement harmonieux des enfants ;

Considérant qu'il y a lieu de prévenir les comportements à risques et l'adhésion aux gangs de rue ;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal, le SPVM et leurs partenaires favorisent la mise en place d'initiatives à long terme en soutien aux parents et enfants de familles vulnérables.

R-9

Considérant que la concertation entre les intervenants est l'avenue à privilégier ;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal initie et/ou participe aux tables locales jeunesse regroupant l'ensemble des intervenants auprès des jeunes afin de mieux planifier et élaborer des solutions locales adaptées aux réalités des jeunes.

R-10

Considérant la mise en place des tables de concertation locale dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique pour un environnement paisible et sécuritaire ;

Que l'agglomération de Montréal prévoie la représentation des jeunes dans la composition des tables de concertation locales.

R-11

Considérant la demande du Conseil jeunesse de Montréal ;

Que la Ville de Montréal évalue la possibilité de créer un portail jeunesse d'information municipale pour rejoindre les jeunes par le moyen de communication privilégié qu'ils utilisent afin de les informer des services municipaux qui leur sont offerts et encourager leur participation citoyenne active.

La sécurité publique

R-12

CONSIDÉRANT la « théorie de la fenêtre brisée » maintes fois évoquée durant la consultation ;

CONSIDÉRANT les impacts positifs sur le sentiment de sécurité des citoyens, peu importe leur âge, du bon état et de la propreté des lieux, des équipements et des bâtiments ;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal poursuive les efforts initiés avec la mise en œuvre, en 2006, du Programme de propreté et la mise aux normes de ses installations dans le but de prévenir la dégradation des parcs, des espaces publics, des équipements et des bâtiments et d'offrir aux citoyens et citoyennes des espaces publics et des installations de qualité.

R-13

Considérant les effets négatifs de la judiciarisation dans le processus de réinsertion sociale

des personnes itinérantes ;

La commission recommande :

Que le SPVM intensifie, tel que prévu, l'intégration de ses actions à une approche globale intersectorielle, maintienne sa participation aux comités intersectoriels touchant la problématique des espaces urbains, adapte ses outils d'intervention aux besoins des patrouilleurs qui, quotidiennement, doivent intervenir auprès de personnes itinérantes parfois en situation de crise et assure la formation des policiers quant à l'évolution du phénomène de l'itinérance.

R-14

Considérant la prise en charge citoyenne découlant du programme TANDEM ;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal maintienne, consolide et développe le programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (TANDEM) afin de favoriser la prise en charge par la population, notamment par les jeunes, des conditions favorisant leur sécurité et leur sentiment de sécurité.

R-15

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal maintienne, consolide et développe des projets de médiation sociale pour favoriser le partage harmonieux des espaces publics par les diverses clientèles qui les utilisent.

R-16

Considérant les besoins particuliers exprimés durant la consultation ;

Considérant la violence et l'intimidation dont sont victimes de jeunes allosexuels dans les espaces publics;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal offre aux jeunes allosexuels un lieu de rencontre ponctuel et sécuritaire.

R- 17

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal, le SPVM et leurs partenaires proposent des moyens en soutien aux victimes de crimes haineux afin d'inciter la dénonciation de ce type de crime.

R-18

Considérant la demande du Forum jeunesse de l'île de Montréal, reprise par plusieurs personnes, pour des interventions exemptes de profilage ;

La commission recommande :

Que le SPVM applique son *Plan d'action en matière de compétences interculturelles* et qu'il poursuive, de manière continue, la formation « Intervention policière dans une société en changement », auprès des membres de son personnel.

R-19

La commission recommande :

Que le SPVM poursuive et intensifie ses activités de rapprochement et l'établissement de lien de confiance entre les jeunes et les policiers.

Les représentations à d'autres instances

Considérant les problématiques de cohabitation sociale soulevées par les participants dans les quartiers centraux ;

La commission fait siennes les trois recommandations suivantes adoptées publiquement par la commission sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie⁹ et recommande :

R-20

Que la Ville de Montréal poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec pour la mise en place d'une politique québécoise en matière d'itinérance.

R-21

Que la Ville de Montréal effectue des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il octroie les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du *Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012* et qu'en particulier, les éléments suivants soient traités en priorité :

- l'allocation des fonds requis pour la mise en place d'un lieu de décompression destiné aux personnes exclues des refuges, et ce, dès décembre 2008;
- l'allocation de 3,7 M\$ supplémentaires, récurrents sur une base annuelle, aux grands refuges pour leur permettre de défrayer les coûts reliés, entre autres, à l'encadrement des personnes itinérantes;
- l'allocation d'une aide additionnelle de 6 M\$, récurrents sur une base annuelle, aux organismes communautaires montréalais, afin qu'ils continuent de dispenser les services essentiels à la population en situation d'itinérance.

R-22

Que la Ville de Montréal effectue des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il investisse davantage de ressources dans la communauté et qu'il fournisse l'encadrement nécessaire à la réinsertion sociale des personnes désinstitutionnalisées ayant des problèmes de santé mentale récurrents et la clientèle jeunesse issue entre autres des centres jeunesse.

R-23

Considérant les commentaires des jeunes à l'égard de la violence en milieu scolaire ;

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal engage des représentations auprès des commissions scolaires et travaille avec elles pour mettre en place des programmes de prévention de la violence et du taxage en milieu scolaire.

⁹ 22 mai 2008.

R-24

La commission recommande :

Que la Ville de Montréal effectue des représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir un meilleur financement en vue d'optimiser les activités offertes aux jeunes.

ANNEXE

Le forum de discussion étant le moyen privilégié de cette consultation, les personnes qui se sont exprimées ne se sont pas nécessairement identifiées et, lorsqu'elles l'ont fait, elles ont utilisé majoritairement leur prénom. Par conséquent, les procès-verbaux présentent une synthèse, par thème, des commentaires et nous ne sommes pas en mesure de fournir la liste des intervenants.

Mémoires :

- Forum jeunesse de l'île de Montréal, Allocution de la présidente, Mme Laurence St-Denis
- Présentation à la commission de la sécurité publique, M. Marvin Rotrand, conseiller municipal

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi afin de recevoir les invitations des commissions permanentes : commissions@ville.montréal.qc.ca

Visitez nos pages Internet : le présent rapport, les mémoires et les procès-verbaux peuvent être consultés à l'adresse : www.ville.montréal.qc.ca/commissions